TIP TOP ! LE TRI SE SIMPLIFIE !

MÉMO-TRI !

sydème — Nos déchets ont de la ressource !

CITEO — Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie

À PARTIR DU 1ER MARS 2022, DÉPOSEZ TOUS VOS EMBALLAGES DANS LE SAC ORANGE, UN SAC JAUNE TRANSPARENT SERA DISTRIBUÉ COURANT 2022 POUR REMPLACER LE SAC ORANGE.

Bouteilles et flacons en plastique

+

Emballages en acier et en aluminium

+

Briques alimentaires

+

NOUVEAUTÉ

Barquettes, pots, gobelets et boites en plastique, tubes, poches et filets en plastique, capsules en plastique, sachets, blisters et films en plastique.

100% DES EMBALLAGES SE TRIENT !

DÉPOSER EN VRAC.

APLATIR les bouteilles et les briques alimentaires dans le sens de la longueur.

INUTILE DE LAVER LES EMBALLAGES (bien les vider).

NE SURTOUT PAS LES EMBOÎTER.

SEULS LES EMBALLAGES SE TRIENT DANS CE SAC

LES OBJETS EN PLASTIQUE QUI NE SONT PAS DES EMBALLAGES SONT À DÉPOSER DANS LE SAC BLEU

+ **PLUS D'INFORMATIONS sur la mise en place du SAC JAUNE TRANSPARENT vous seront communiquées DÈS LE PRINTEMPS.**

DÈS LA MISE EN PLACE DES BORNES BLEUES COURANT 2022, VOUS Y DÉPOSEREZ LES PAPIERS ET PETITS EMBALLAGES EN CARTON NON SOUILLÉS.

Journaux, revues, magazines et prospectus (sans film plastique)

+ Catalogues et annuaires

+ Courriers, enveloppes et impressions

+ Cahiers, bloc-notes, livres et tous les autres papiers

+ Petits emballages cartonnés

INFO

LES BORNES BLEUES SERONT MISES EN PLACE AU SEIN DE VOTRE COMMUNE COURANT 2022.

LES GROS CARTONS SONT À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

Géolocalisation des bornes d'apport volontaire sur www.sydeme.fr et sur Sydème app

Sydeme - 1 rue Jacques Callot - 57600 MORSBACH - contact@sydeme.fr - www.sydeme.fr

UNE QUESTION ? Contactez-nous au **0800 400 402** Service & appel gratuits

Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie - Pôle Environnement - Zone de l'Europort - 57500 SAINT-AVOLD
Environnement@agglo-saint-avold.fr

MÉMO-TRI !

sydème — Nos déchets ont de la ressource !
CITEO — Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.
Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie

BIODÉCHETS

NE PAS DÉPOSER D'EMBALLAGES DANS LE SAC VERT

EMBALLAGES EN VERRE

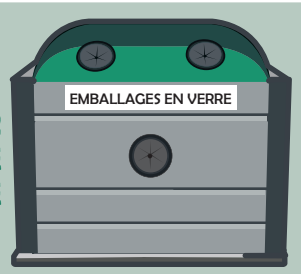

NE DÉPOSER QUE LE VERRE D'EMBALLAGE

RETIRER LES BOUCHONS ET COUVERCLES DES CONTENANTS

NE PAS DÉPOSER
verres à boire, vaisselle cassée, porcelaine, faïence, cristal, vases et verres spéciaux (miroirs, vitrocéramique…)

RÉSIDUELS

UN DOUTE SUR LA DESTINATION D'UN DÉCHET ? DÉPOSEZ-LE DANS LE SAC BLEU.

NE PAS DÉPOSER DE BIODÉCHETS DANS LE SAC BLEU

TEXTILES

LES TEXTILES, LINGE ET CHAUSSURES DÉCHIRÉS, TÂCHÉS ET TROUÉS SONT ÉGALEMENT ACCEPTÉS.

NE PAS DÉPOSER DES TEXTILES HUMIDES

Déchèterie

PENSEZ À VOUS MUNIR DE VOTRE SYDEM'PASS

Géolocalisation des bornes d'apport volontaire sur www.sydeme.fr et sur Sydème app

Sydeme - 1 rue Jacques Callot - 57600 MORSBACH - contact@sydeme.fr - www.sydeme.fr

UNE QUESTION ? Contactez-nous au **0800 400 402** Service & appel gratuits

Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie - Pôle Environnement - Zone de l'Europort - 57500 SAINT-AVOLD
Environnement@agglo-saint-avold.fr

Imprimé sur papier 100% recyclé. Conception : www.toopix.fr toopix